

[Texte]

INTERIMCO LIMITED—L'AIDE DU GOUVERNEMENT

Question n° 1623—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question n° 76 stipulant qu'Interimco Limited a reçu de l'aide pour soumissionner pour des projets d'investissement à l'étranger et que les projets sont «confidentiels», a) quel genre d'aide constituent les fortes sommes d'argent dépensées, et une partie de ces fonds a-t-elle été versée à des agents étrangers, représentants, etc.?

2. Après le dépôt d'une soumission pour un projet précis, pourquoi ne révélerait-on pas le projet au public lorsque, dans un certain nombre de cas, l'aide gouvernementale, constituée de fonds publics, s'élève à plusieurs milliers de dollars?

3. Le gouvernement adoptera-t-il une politique plus ouverte à l'avenir et, sinon, pourquoi?

(Le document est déposé.)

LES SUBVENTIONS À LA RECHERCHE BIO-MÉDICALE

Question n° 2174—**M. Herbert:**

1. L'an dernier, le gouvernement a-t-il subventionné la recherche bio-médicale et, le cas échéant, a) pour quel montant, b) qui et de quel montant dans chaque cas?

2. Quel budget est prévu pour l'an prochain?

(Le document est déposé.)

* * *

[Français]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des questions n°s 2178 et 2224 marquées d'un astérisque.

[Traduction]

* LES SUBVENTIONS DE FORMATION À L'ASSOCIATION DES INDUSTRIES DE L'AUTOMOBILE DU CANADA

Question n° 2178—**M. Dinsdale:**

1. Les délégués de l'Ontario aux ateliers sur l'orientation des consommateurs qu'a parrainés l'Association des industries de l'automobile du Canada étaient-ils subventionnés par les services de la Main-d'œuvre et, le cas échéant, pourquoi?

2. Les délégués du Manitoba étaient-ils subventionnés par les services de la Main-d'œuvre et, sinon, pourquoi?

3. De quelles provinces provenaient les délégués qui a) ont reçu, b) n'ont pas reçu de subventions?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la réponse à la question marquée d'un astérisque n° 2178 est la suivante. 1. Oui. Une aide financière a été fournie aux termes du Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada. La plupart des entreprises participantes étaient de petite taille et n'étaient pas en mesure de mettre sur pied et d'exploiter leurs propres programmes de formation. L'Association a fait office de catalyseur en faisant valoir à ces employeurs la valeur de la formation des employés, et l'aide fournie par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada leur a permis de participer.

2. Non. Au Manitoba, la plupart des sociétés membres reçoivent déjà de l'aide pour des programmes de formation ayant une plus grande priorité et de nature plus complète, comme de la formation de longue durée pour les mécaniciens d'automobiles, les réparateurs de carrosserie et les préposés aux pièces.

3. a) Nouveau-Brunswick Alberta
Saskatchewan Colombie-Britannique

Jeunes contrevenants—Loi

b) Terre-Neuve Québec
Nouvelle-Écosse Île-du-Prince-Édouard

● (1510)

* IKO INDUSTRIES LTD.—LES LETTRES DÉCHIQUETÉES

Question n° 2224—**M. Dinsdale:**

1. M^{lle} Suzanne Evans de la société IKO Industries Ltd. de Brampton (Ont.) a-t-elle découvert environ 100 lettres sur le point d'être déchiquetées à cette usine et, le cas échéant, y avait-il des cartes de Noël du premier ministre?

2. L'agent d'information du Centre principal d'acheminement de Toronto, Debbie McManus, a-t-elle déclaré: «On ne sait vraiment pas comment ces lettres ont pu aboutir à cette usine de recyclage»?

3. A-t-on enquêté sur cette affaire et, le cas échéant, quels sont les résultats de l'enquête?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, la réponse à chacune des trois parties de la question marquée d'un astérisque n° 2224 est oui. Une enquête spéciale a été menée, mais les enquêteurs n'ont pas pu établir comment ce courrier est parvenu à l'usine de recyclage.

[Français]

M. Evans: Madame le Président, je suggère que les autres questions soient reportées.

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

MESURE VISANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE NOUVELLE LOI

La Chambre l'étude, interrompue le mercredi 15 avril, de la motion de M. Kaplan: Que le bill C-61 sur les jeunes contrevenants, portant abrogation de la loi sur les jeunes délinquants, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur l'Orateur, en intervenant dans le débat de deuxième lecture de ce projet de loi important, le premier d'importance majeure sur le plan de la justice sociale dont la Chambre soit saisie depuis plus de trois décennies, je dois dire que je déplore l'absence ici cet après-midi du ministre au nom de qui le bill est inscrit et qui jouera un rôle de premier plan dans son administration et les négociations avec les gouvernements des provinces. Ce ministre aura en outre beaucoup à faire lors de l'étude du bill au comité. J'en suis étonné, même plus, stupéfait, d'autant plus que le ministre et le gouvernement se sont empressés, tout juste avant le congé de Pâques, d'exploiter la situation, du moins aux yeux d'un grand nombre d'entre nous, en présentant le projet de loi alors qu'ils savaient que le comité de la justice était occupé à examiner une autre mesure législative importante, et que le ministre du moins me savait à l'extérieur d'Ottawa avec quelques-uns de ses propres collègues. Oui, je m'étonne vraiment qu'il ne soit pas ici présent à la Chambre cet après-midi pour écouter le débat sur ce bill important.